

La newsletter



AMPHORA

LOGICIELS DE GESTION VITICOLE



Nouvelle
version

Information :

La référence ZOH0 qui apparait en regard de chaque correction ou amélioration correspond à la référence sous laquelle était décrite cette demande de modification dans un logiciel de suivi des améliorations AMPHORA. Comme le suivi des demandes de services clients, ce logiciel permet de communiquer avec l'équipe de développement et de suivre ainsi toutes les évolutions faites.

Remarque : Si vous n'avez pas installé la(les) version(s) précédente(s), vous pouvez installer directement la dernière version, mais il est indispensable que vous preniez connaissance de la totalité des descriptifs, avant l'installation de toute nouvelle version. Ceux-ci restent accessibles via le portail de services.

Nous vous rappelons que, suite à l'installation d'une nouvelle version, lors du 1^{er} lancement du logiciel, celui-ci effectuera les traitements nécessaires sur les bases de données afin de les mettre à niveau par rapport aux besoins de la version et d'effectuer certains traitements automatiques de mises à jour ou de recalcul de certaines données. Le temps nécessaire à ces traitements peut être relativement long, selon le nombre de dossiers et les volumes à traiter.

Il faut donc veiller à laisser les traitements se dérouler dans les meilleures conditions et ne pas les interrompre (si possible, arrêter les autres applications et logiciels).



Information

Cette version apporte :

❖ **Avoirs et affectations (réf. AV-965) :**

Jusqu'à présent la gestion des affectations faites à un client ou à représentant n'était prise en compte que lors d'une saisie de commande ou d'une facture immédiate.

Dans le cas d'une annulation d'une facture par le biais du journal des ventes, si cette facture avait consommé des quantités affectées, ces dernières étaient bien réallouées.

Dans cette version, lors de la saisie d'un avoir, si une affectation est ou était présente le système demande si l'on doit réallouer ces retours en affectations.

❖ **Avoirs en suspension de droits (réf. AV-975) :**

Dans le cas de l'émission d'un avoir en suspension de droits (cas de retour de marchandises) le système demande le n° de document qui accompagne cette marchandise.

Dans le cas d'annulation de facture faite avec DAE, rien n'est demandé car c'est le même numéro de document qui est repris.

❖ **Edition du Grand Livre (réf. AV-978) :**

Dans le cas de gros volumes d'écritures, que ce soit la résultante d'une forte activité ou que ce soit le fait de définir un large horizon, sur certains sites des « plantages » ont été constatés.

Ceci est maintenant corrigé.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'un traitement de purge des écritures comptables est opérationnel depuis la diffusion de la version 6.04A.

Se reporter à la notice de cette version datée du mois de Juin 2020. Cette notice est toujours présente sur le portail des services Amphora.

La newsletter



AMPHORA

LOGICIELS DE GESTION VITICOLE



Information

❖ **Factures aux particuliers de la CEE (réf. AV-972) :**

Depuis le 1^{er} Juillet 2021, il est possible d'émettre des factures à des clients particuliers habitant dans un état membre de la CEE en appliquant le taux de TVA de leur propre pays dans la mesure où on leur expédie la marchandise.

C'est une évolution majeure et nous vous invitons à lire la procédure spécifique à cette nouvelle fonctionnalité qui est jointe à cet envoi et disponible sur le portail des services Amphora.

❖ **Changement de codes (réf. AV-980) :**

Pour les utilisateurs de tablette, affichage de la procédure à appliquer avant de faire un changement de code et après changement.

En effet les données doivent être identiques dans Amphora et sur les tablettes.



Nouvelle
version

❖ **Calcul du port (réf. AV-993) :**

Suite à une modification apportée dans la version 6.04G, le port qui avait pu être forcé à la main était systématiquement recalculé ce qui fait que si le tarif du transporteur était non renseigné, le montant du port était effacé.

Ce défaut a été corrigé et nous avons donné plus d'importance à la case « Frais de port manuel ». Si cette case est cochée, non seulement vous pouvez forcer la valeur des prix mais elle empêche aussi tout recalcul du port.

❖ **Journal des ventes (réf. AV-994) :**

Au niveau du récapitulatif par taux de TVA en fin de journal, correction du calcul des bases HT par taux.

❖ **Annulation de Facture (réf. AV-995) :**

Suite à une erreur administrative, on peut être amené à annuler une facture par le biais de la fonction prévue à cet effet dans le Journal des Ventes.

Cette fonction permet de revenir en arrière à tous les niveaux (stocks, commissions, statistiques, etc.).

Dans le cas d'émission de lettre-traité, cette dernière n'était pas neutralisée. C'est maintenant opérationnel.

❖ **Colisage à la ligne (réf. AV-996) :**

Dans le cas de modification d'une commande enregistrée avec saisie du colisage à la ligne (ajout de ligne, suppression de ligne, modification de fiscalisation et/ou de quantité) si le bordereau de préparation dans sa présentation standard était toujours correct, la présentation par colis pouvait faire apparaître des anomalies de fiscalité.

Ceci est maintenant corrigé.